

Version: Juin 2023

Avenir de l'UE

Erasmus+

Encouragement du cinéma

Recherche

Agriculture

Transport aérien

Immigration

Organisation de l'UE

Libre circulation des personnes

Accord-cadre

Schengen

Développement du milieu bâti

Obstacles techniques au commerce

Évolution du trafic

Croissance économique

FICHE D'INFORMATION : SCHENGEN

Découvrir l'Europe simplement : l'accord de Schengen facilite et sécurise les déplacements

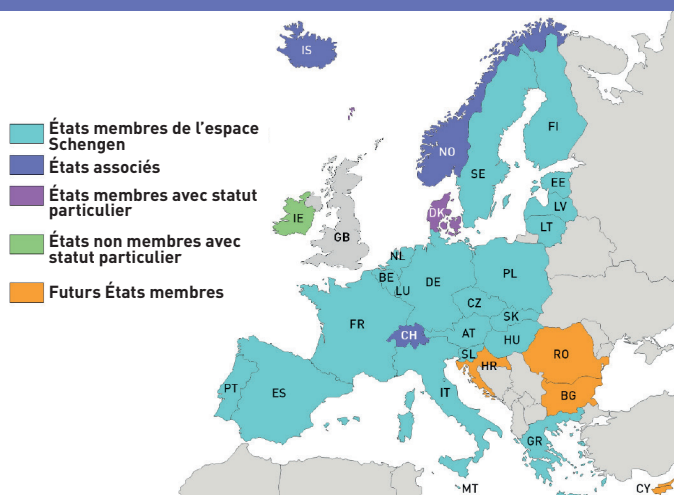
Que ce soit en vacances ou lors de voyages d'affaires, personne n'aime les obstacles administratifs ou financiers. C'est pourquoi la Suisse s'est prononcée en faveur de l'adhésion à l'accord de Schengen en 2005. Celui-ci a apporté des améliorations dans deux domaines essentiels. D'une part, les personnes qui voyagent au sein de l'espace Schengen peuvent se déplacer plus rapidement et plus facilement. D'autre part, un dispositif de sécurité transfrontalier a été mis en place afin de renforcer la coopération policière.

Les Suisses aiment voyager. En 2017, 89,4 % de leurs voyages avaient pour but une destination européenne, avec une préférence pour l'Allemagne, la France et l'Italie. La Suisse n'est pas seulement un pays de globe-trotteurs, elle est aussi prisée des touristes étrangers. En 2018, le pays a enregistré 12,3 millions de nuitées rien que pour les hôtes européens. La possibilité de voyager facilement au sein de l'Europe revêt une importance capitale pour le secteur suisse du tourisme. L'accord de Schengen facilite la mobilité entre les pays signataires tout en garantissant une plus grande sécurité. Pour préserver cet acquis, les États membres de l'espace Schengen développent l'accord en permanence.

Les 28 États de l'espace Schengen


Au total, 28 États ont ratifié l'accord de Schengen : la quasi-totalité des États membres de l'UE ainsi que la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège en qualité de pays associés. Ensemble, ils forment l'espace Schengen. Le Danemark en fait partie, mais s'est toutefois réservé un statut particulier quant à la reprise de nouveaux développements juridiques. Par contre, le Royaume-Uni et l'Irlande n'en font pas partie et appliquent leurs propres règles en matière de contrôles aux frontières et de visas.

Source: DFAE / ouverte + souveraine



Déplacements facilités au sein de l'espace Schengen

À l'intérieur de l'espace Schengen, les voyageurs ne doivent plus passer de contrôles aux frontières. Ils peuvent donc se déplacer plus rapidement et plus facilement. Si toutefois une situation exceptionnelle nécessitait de procéder au contrôle des voyageurs entrants, il serait possible d'instaurer rapidement des contrôles temporaires aux frontières. Cela dit, les douanes continuent à accomplir les formalités douanières, notamment celles liées aux marchandises. De plus, la Suisse a renforcé les contrôles à l'intérieur du pays et contrôle strictement les frontières extérieures à Schengen dans les aéroports. Les expériences faites jusqu'ici le prouvent, grâce aux contrôles spontanés, les possibilités de mettre la main sur des infractions ont augmenté.



L'accord de Schengen facilite les déplacements non seulement des citoyens des pays membres de Schengen, mais aussi des personnes originaires d'États tiers. Cela tombe à pic au vu de l'intérêt croissant que les Asiatiques portent à la Suisse. Les touristes asiatiques visitent souvent la Suisse dans le cadre d'une tournée européenne. Il est donc décisif qu'aucun visa spécial ne leur soit demandé et que les visiteurs d'Extrême-Orient puissent visiter facilement, pendant une période de 90 jours, tous les lieux d'intérêt européens munis de leur seul visa Schengen. La suppression de ces obstacles administratifs et financiers bénéficie également aux voyageurs d'affaires et aux scientifiques qui participent à des congrès de recherche dans plusieurs pays d'Europe.

Rien qu'en Suisse, quelque 320 000 recherches sont effectuées quotidiennement dans le système d'information Schengen, un instrument de recherche désormais indispensable.

Vers une collaboration plus fructueuse

L'avantage principal de l'espace Schengen est probablement la collaboration transfrontalière en matière de sécurité. La pièce maîtresse de cette collaboration est le système d'information Schengen (SIS), à l'aide duquel des personnes ou des objets peuvent être recherchés dans toute l'Europe. En cas de besoin, il permet d'activer dans les plus brefs délais un réseau qui s'étend du cap Nord à la Sicile. Depuis l'adhésion à l'espace Schengen, les autorités de sécurité suisses bénéficient d'un accès direct au SIS ainsi qu'au système d'information sur les visas (VIS). Selon fedpol, la banque de données du SIS a fourni 19 000 réponses pertinentes à la Suisse en 2018, soit plus de 50 informations importantes par jour. En Suisse uniquement, quelque 320 000 recherches sont effectuées quotidiennement, en moyenne, dans le SIS. Quant au VIS, il contient des données sur des personnes auxquelles la Suisse ou un autre pays de l'espace Schengen a refusé un visa. Grâce à la saisie de données biométriques, les abus ont diminué significativement.

Meilleure coordination pour la protection des frontières extérieures

Les États membres de l'espace Schengen travaillent aussi en étroite collaboration pour protéger les frontières extérieures dudit espace. Dans cette optique, ils ont créé l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes FRONTEX. Celle-ci soutient les États membres de l'espace Schengen en coordonnant la coopération et en mettant à disposition une réserve d'intervention rapide comptant 1500 garde-frontières. En outre, FRONTEX est habilitée à organiser des opérations de retour et met à disposition le personnel d'accompagnement nécessaire.

Grâce à différents accords d'entraide judiciaire, les autorités judiciaires au sein de l'espace Schengen peuvent communiquer directement. Elles fixent également des règles minimales concernant la possession d'armes, règles qui sont examinées et adaptées en permanence. En tant que membre associé, la Suisse participe aux groupes de travail et peut exprimer directement ses préoccupations. Ainsi, lors du récent durcissement de la directive européenne sur les armes, elle a pu négocier des exceptions importantes afin de préserver sa tradition du tir et son armée de milice. Les sociétés de tir ayant tout de même lancé un référendum, les citoyens suisses ont une nouvelle fois voté sur l'accord de Schengen le 19 mai 2019. Dans l'éventualité d'un refus de transposer la directive modifiée, la Suisse aurait fort probablement dû quitter l'espace Schengen. Les citoyens suisses ont dit oui (à 63,7 %) et réaffirmé ainsi leur volonté de demeurer dans l'espace Schengen.

Faire cavalier seul n'est pas une solution !

Prenez part, vous aussi, à notre campagne :

www.ouverte-souveraine.ch !